## Résidence I

Type de logement	Type de chambre	Nombre de chambres	Surface utile par locataire <sup>1</sup>	Redevance <sup>2</sup>	Dépôt de garantie
Chambre <sup>3</sup>	Jumelée	248	14m²	408,00 €	400,00 €
Chambre	Individuelle	73	14 m²	418,00 €	400,00 €

## Résidence II

Type de logement	Type de chambre	Nombre de chambres	Surface utile par locataire	Redevance	Dépôt de garantie
C5 et C6 <sup>4</sup>	Jumelée	224	18 m²	495.00 €	400,00 €
C5 et C6	Individuelle	98	20 m²	542.00 €	400,00 €

## Résidence III

Type de logement	Type de chambre	Nombre de chambres	Surface utile par locataire	Redevance	Dépôt de garantie
T1 <sup>5</sup>	Individuelle	92	20 m²	486,00 €	400,00 €
T1 bis <sup>6</sup>	Double	23	41 m²	986,00 €	800,00 €

## Résidence IV

	Type de logement	Type de chambre	Nombre de chambres	Surface utile par locataire	Redevance	Dépôt de garantie
1	T1	Individuelle	767	De 19 m² à 29m²	De 444,00 € à 643,00 €	400.00 €
	T1 PMR <sup>7</sup>	Individuelle	7	De 25 m² à 29 m²	De 613,00 € à 678,00 €	400.00 €
	C2 <sup>8</sup>	Individuelle	134	De 22 m² à 30 m²	De 547,00 € à 720,00 €	400.00 €
	C3 <sup>9</sup>	Individuelle	174	De 20 m² à 29 m²	De 519,00 € à 692,00 €	400.00 €

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La surface utile par locataire correspond à la surface détenue par le locataire, c'est-à-dire, la surface de sa chambre plus la surface attribuée à ce locataire dans les espaces communs.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La redevance est la somme du loyer, des charges et des prestations, hors APL.

Les APL (aides au logement), si elles sont demandées et obtenues, peuvent représenter entre 200 et 250€. Elles seront versées directement à Césal et déduites de la redevance.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Chambre : chambre individuelle (1 personne) avec salle de bain et une cuisine commune à l'étage.

Chambres jumelées (2 chambres 1 personne) partageant la salle de bain et une cuisine commune à l'étage.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> C5 et C6 : colocation de 5 ou 6 personnes où chaque appartement se compose de 1 (colocation de 5) ou de 2 (colocation de 6) studios individuels et de 2 paires de chambres jumelées (salle de bain et kitchenette communes par paire).  $^5$  T1: studio de 1 personne regroupant une chambre (1 lit) avec un coin cuisine et une salle de bain.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> T2: studio de 2 personnes regroupant une chambre (2 lits) avec un coin cuisine et une salle de bain.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> PMR : logement configuré pour une personne à mobilité réduite.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> C2 : colocation de 2 personnes regroupant deux chambres, une salle de bain et un séjour/cuisine.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> C3 : colocation de 3 personnes regroupant trois chambres, une salle de bain et un séjour/cuisine.